

LE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## ENSEMBLE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Le groupement comprend les huit syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, le SYDED territoire d'énergie Doubs, le SIDEJ (Jura), le SIEEEN (Nièvre), le SIED 70 (Haute-Saône), le SYDESL (Saône & Loire), le SDEY (Yonne) et le Territoire d'énergie 90 (territoire de Belfort).**

**Les huit structures forment le territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté et coopèrent depuis de nombreuses années : le groupement régional d'achat d'énergies, l'achat groupé de bornes de recharge pour véhicules électriques, la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique avec la Région, l'Ademe, l'État, et les huit syndicats d'énergies. Véritable pilier de la transition énergétique, l'efficacité énergétique est le cœur de métier des syndicats d'énergies qui ont su développer une expertise unique et sont aujourd'hui des acteurs incontournables. Les années de coopération entre les syndicats ont forgé en Bourgogne-Franche-Comté une ambition commune aux huit structures : agir ensemble pour préserver l'environnement et l'avenir des territoires.**

## UNE ORGANISATION COORDONNÉE

Les actions retenues et présentées dans le cadre du programme ACTEE seront réalisées par chaque syndicat sur son territoire en fonction de ses ressources et de son avancement dans la mission concernée. Une mutualisation des retours d'expérience ou encore des difficultés rencontrées sera effective entre les 8 syndicats d'énergies ainsi qu'avec les partenaires régionaux de la convention transition énergétique.

Les Présidents et Directeurs des 8 syndicats d'énergies se réunissent au moins une fois tous les trimestres afin de réaliser un point d'avancement des projets et définir les orientations stratégiques communes. Un point d'étape systématique du programme ACTEE sera alors intégré à ce processus de gouvernance dans une perspective d'efficacité et de cohérence des actions engagées et à engager. Ceci constituera le COPIL du programme.

Un Comité technique sera également mis en place, composé d'un représentant technique ou financier par syndicat. Il suivra la mise en œuvre des actions du programme et présentera à chaque COPIL un bilan technique et financier des actions.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est désigné « coordonnateur » du groupement : il recevra les subventions du programme ACTEE au titre du groupement et reversera sa part à chaque syndicat. Il désignera un interlocuteur privilégié de la FNCCR pour le suivi du programme, qui se chargera de collecter auprès des syndicats tous les justificatifs nécessaires de la réalisation des actions.

### Renforcer le service d'efficacité énergétique en Bourgogne- Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, le programme ACTEE contribuera au renforcement du service d'efficacité énergétique porté par les syndicats d'énergies. Il participera donc à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique (région à énergie positive d'ici 2030) : baisse des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des factures d'énergie.

### Mutualiser, accélérer et massifier les actions

Grâce au programme ACTEE, les syndicats d'énergies pourront renforcer le service d'efficacité énergétique en ressources humaines (personnel dédié pour accompagner les collectivités dans la connaissance, la correction et l'amélioration de leur situation

## DES OBJECTIFS COMMUNS

énergétique), en ingénierie (réalisation de pré-diagnostics énergétiques et d'études permettant la définition des travaux à mettre en œuvre), en solution informatique de management de l'énergie (mise en place d'outil de gestion performant pour le suivi des consommations énergétiques) et en outil de suivi énergétique (déploiement de régulation, de télégestion, de matériel de mesure pour renforcer le suivi et l'analyse des données énergétiques).

Les syndicats d'énergies pourront ainsi connaître, gérer et agir sur toutes les composantes des consommations d'énergie des collectivités adhérentes (factures, comptages, instrumentation).

## LES ACTIONS EN DÉTAIL

### AXE 1 - LES ÉTUDES TECHNIQUES

**Programmation de 20 études par territoire** : ces études énergétiques, réalisées par un bureau d'études, constituent un véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités lors de la programmation des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Ces études comprendront les pré-diagnostic énergétiques des bâtiments, les audit énergétiques, les études thermiques, l'analyse des contrats de maintenance, l'étude de fonctionnement des systèmes de chauffage, de climatisation et/ou de traitement d'air existants, l'analyse de la substitution de systèmes de chauffage fonctionnant au fuel ou au gaz, la mise à jour de pré-diagnostic énergétiques existants et la mission d'un programmiste. Tous les syndicats réalisent ces études et l'aide apportée par le programme ACTEE n'est demandée que pour les études ne bénéficiant pas d'autres subventions (ADEME, Region).

Mise en place d'un **groupement d'achats mutualisés notamment pour l'isolation de combles** avec deux objectifs : mutualiser les travaux et optimiser leur financement en s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie. L'étude de l'intérêt de la mise en oeuvre d'une telle opération, de son dimensionnement ainsi que de sa mise en place serait externalisée.

**AXE 1 :**

Dépenses HT	160 000 €
Subventions ACTEE	80 000 €

Dépenses HT	164 000 €
Subventions ACTEE	82 000 €

**Sous-total AXE 1 subventions ACTEE : 162 000 €**

### AXE 2 - LES RESSOURCES HUMAINES

**Financement d'un poste d'Économe de flux par territoire** : leurs missions seraient complémentaires à celles assurées par les CEP. Les partenaires s'engagent à la participation et à la contribution de ces postes au réseau d'ambassadeurs des Économes de flux du programme ACTEE.

**Financement d'un poste de gestion de groupements d'achats par territoire** pour gérer les groupements d'achats mutualisés, d'énergies notamment, en collaboration avec les CEP et les Économes de flux.

**AXE 2 :**

Dépenses HT	460 000 €
Subventions ACTEE	368 000 €

Dépenses HT	405 000 €
Subventions ACTEE	276 000 €

**Sous-total AXE 2 subventions ACTEE : 644 000 €**

### AXE 3 - LES OUTILS DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les syndicats d'énergies ont constitué un groupement de commandes qui a pour objet la fourniture et l'acheminement d'énergies ainsi que des fournitures et des services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

**Acquisition d'un logiciel de solution de management de l'énergie** permettant le suivi et l'analyse des contrats, des marchés, des consommations et des dépenses des adhérents aux groupements d'achat d'énergies (électricité et gaz) mis en place par les 8 syndicats. Cet outil de gestion performant sera indépendant de tout fournisseur d'énergie et permettra de centraliser de manière automatique l'ensemble des données énergétiques de près de 24 000 points de livraison représentant une consommation annuelle de 577 GWh. Le suivi des consommations du patrimoine des membres du groupement s'en trouvera renforcé.

**AXE 3 :**

Dépenses HT	58 250 €
Subventions ACTEE	43 688 €

**Achat de matériel de mesures ou de régulation/télégestion** afin de renforcer l'analyse et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments des collectivités adhérentes. La mesure, la remontée d'informations et le pilotage à distance sont des sources d'économies d'énergies pour les CEP et les Économes de flux, et par conséquent, des gains financiers pour les collectivités.

Dépenses HT	200 000 €
Subventions ACTEE	150 000 €

Les syndicats d'énergie mutualiseront les retours d'expérience de chaque action, à l'échelle du groupement, en vue d'en faciliter le déploiement sur les territoires non couverts par l'opération dans le cadre de ce programme.

**Sous-total AXE 3 subventions ACTEE : 193 688 €**

Bilan programme action par axe	Montant de la dépense HT	Montant de l'aide demandée
Axe 1 - Les études techniques	324 000 €	162 000 €
Axe 2 - Les ressources humaines	865 000 €	644 000 €
Axe 3 - Les outils de suivi des consommations énergétiques	258 250 €	193 688 €
<b>Total programme ACTEE</b>	<b>1 447 250 €</b>	<b>999 688 €</b>

Total subventions programme ACTEE

**999 688 €**